

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 19-DCM-DGS-091

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 04 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION A DESTINATION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ - Jean-François PLANES - Agnès BIASUTTO - Jean-Michel PEYRATOUT — Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Magali VINCENT - Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Patrick ROUAS - Lionel RIQUELME - Valérie AUBRY - Josiane SICCARDI - Viviane TIAR - Céline PRATI-AIGUIER- Denis CHAMBI - Paul MOUROT- Daniel VESSEREAU - Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - Jennifer DELI - François MEURIER.

POUVOIRS : Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Daniel DUVOUX à Paul MOUROT - Dominique ROLLAND à Josiane SICCARDI - Nicole VACCA à Jennifer DELI - Agnès MOSCARDINI à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Stéphane BELTRA

SECRETARE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à une demande de l'association des « Anciens combattants prisonniers de guerre ; Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc ; Territoires d'Opérations Extérieures et Veuves », il semble opportun de lui accorder une aide supplémentaire afin qu'elle puisse faire l'acquisition d'un drapeau.

Il s'agit de concrétiser une nouvelle fois notre soutien actif au tissu associatif pradétan et dans ce cadre de permettre à cette association, qui accompagne la municipalité lors des manifestations de commémorations, de pouvoir financer son achat.

Cette mesure s'inscrit en complément des subventions globales initialement attribuées aux associations lors du Conseil Municipal de vote du budget annuel.

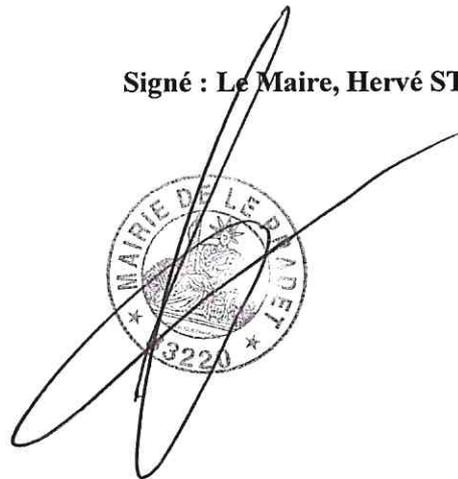
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A procéder à l'attribution de cette subvention d'investissement pour un montant de **500,00 euros, (cinq cents euros)**,
- A prendre tous les actes subséquents nécessaires à cette mise en œuvre.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ.

32 voix POUR

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.